



SENAT RP

## NOTES SUR LE SÉNAT

SÉNAT  
DE LA REPUBLIQUE  
DE POLOGNE

CHANCELLERIE DU SÉNAT,  
BUREAU DE LA COMMUNICATION  
SOCIALE

00-902 Varsovie, rue Wiejska 6,  
tél. (48-22) 694-92-84  
fax (48-22) 694-95-70  
www.senat.gov.pl

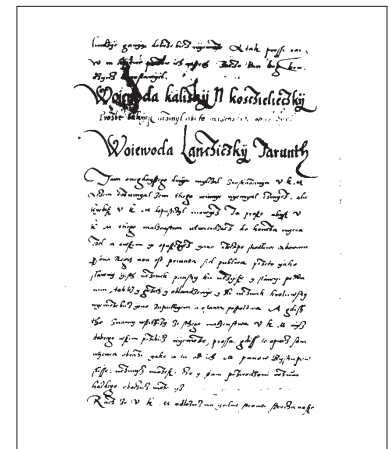
# Journaux et compte-rendus sténographiques des débats parlementaires en Pologne

Pratiquement durant toute leur existence, les Diètes de l'ancienne Pologne ne possédaient pas d'enregistrement officiel des débats. Ceci ne veut tout de même pas dire que des compte-rendus écrits n'existaient pas, ils sont même devenus assez tôt une source importante pour la connaissance de la vie politique du pays. Depuis le XVIème siècle, des «rapides» notaient le déroulement des débats. C'étaient des secrétaires, le plus souvent des courtisans, employés par des notables. Parfois les députés eux-mêmes notaient le déroulement des débats, pour eux ou à la demande. A la même époque existaient les «recesy» de Gdańsk, compte-rendus des débats parlementaires écrits en allemand et destinés aux observateurs de la ville de Gdańsk ou d'autres villes de Prusse. Plusieurs journaux des Diètes sont restés, en versions parfois différentes d'une copie à l'autre, ce qui ne fait aujourd'hui que faciliter leur vérification.

Les journaux de l'époque étaient bien différents des compte-rendus sténographiques modernes. Ils n'enregistraient pas les débats mot à mot mais en étaient le résumé : ils comprenaient les discours, les discussions ainsi que les comportements des participants aux débats. C'étaient les discours dont la version intégrale était transmise par les députés et sénateurs qui étaient d'habitude rapportés avec le plus de précision.

Le premier journal parlementaire connu date de 1548. Même si, à partir des années 80 du XIXème siècle, la publication systématique de ces journaux a été entreprise, de nombreuses relations restent encore en manuscrits. Les mérites particuliers de ce travail éditorial sont reconnus par l'Académie Polonaise des Sciences et par la Société Scientifique de Varsovie. Le professeur Władysław Konopczyński a publié après la Seconde guerre mondiale une liste de 245 diètes antérieures aux partages de la Pologne (1795) qui ont eu lieu durant trois cents ans. 900 journaux de débats sont connus aujourd'hui.

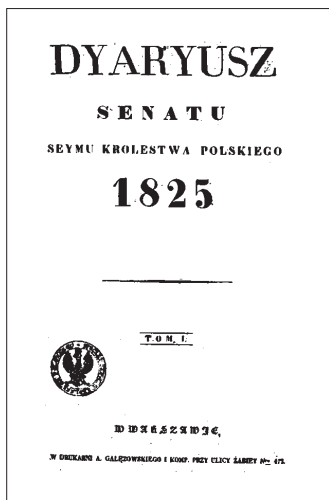
Pendant le règne de Stanislas August Poniatowski, (dernier roi de Pologne, 1764–1795), les journaux parlementaires étaient tenus par les secrétaires de la chambre des députés. Ils s'appuyaient sur le travail des «écrivains rapides», le plus souvent les employés de la Chancellerie du Roi.



Le premier journal parlementaire  
de 1548

Un document parlementaire très important pour l'époque, à savoir le journal de la Grande Diète (1788–1792), décidant des réformes modernes pour le pays, n'a malheureusement pas pu être publié dans son intégralité. Deux journaux seulement, embrassant un cinquième des débats environ, ont vu le jour. Une possibilité de reconstruire ce journal existe cependant aujourd'hui car les archives de la chancellerie de la Grande Diète, considérées jusqu'alors comme perdues, ont été retrouvées en 1960, sur le territoire de l'Union soviétique. Elles contiennent des matériaux recueillis pour les besoins de ce journal.

Les journaux du Sénat de la Principauté de Varsovie (1807–1815) et du Royaume du Congrès (1815–1831) ont acquis une forme officielle. Dans le Statut organique, complément de la Constitution donnée au Royaume par le tsar Alexandre Ier en 1815, nous lisons que :



*Le Journal du Sénat*

«Pour dresser les procès-verbaux de la Chambre des Sénateurs, un Secrétaire de l'Etat, nommé par le Roi, sera employé. Le Président (Maréchal) désignera parmi les membres de la Chambre des Députés celui qui accomplira le même devoir de Secrétaire de cette Chambre.»

Les employés de la chancellerie notaient ainsi, d'une écriture conventionnelle, les discours en tâchant de le faire le plus fidèlement possible. La rédaction définitive du journal était ensuite confiée aux secrétaires de la chambre. Les procès-verbaux étaient présentés à la chancellerie de la chambre afin que des corrections éventuelles puissent y être apportées.

C'était Julian Ursyn Niemcewicz (1757–1841), un des écrivains et réformateurs des plus éminents de l'époque qui assurait la rédaction de ces journaux.

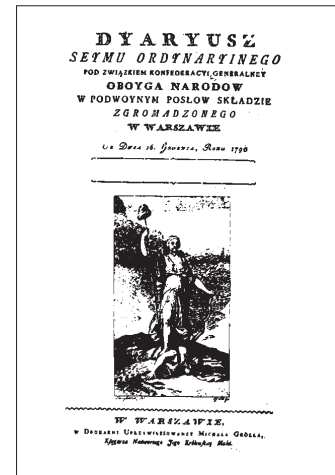
Les décisions de la Diète de l'Insurrection de Novembre (Insurrection des années 1830–1831, contre le pouvoir russe) datant de 1831 disent :

«Un Journal de la Diète sera tenu comme avant; il contient les discours aussi complets que possible ; chaque Membre du parlement aura la possibilité, durant huit jours, de vérifier le procès-verbal et d'exiger la correction des erreurs survenues.»

Pendant la période de l'entre-deux-guerres un Bureau sténographique de la Diète et du Sénat ainsi qu'une Rédaction des Compte-rendus sténographiques du Journal travaillaient pour le Parlement. Le bureau sténographique a été monté en mai 1918 par un Conseil d'Etat Provisoire. Après sa dissolution il continue à travailler pour la Diète constitutionnelle.

En 1928, il compte 13 sténographes.

La rédaction des sténographes a été dirigée pendant quatorze ans par un écrivain célèbre, Karol Irzykowski ; elle employait deux rédacteurs. Leur rôle était de donner une forme définitive à un «Compte-rendu sténographique» officiel. Ils préparaient aussi à tour de rôle et dans la salle où se déroulait les débats, un «Journal», c'est-à-dire un abrégé des débats, immédiatement transmis à la presse et aux agences télégraphiques. Les journalistes obtenaient ainsi ce «Journal» toutes les demi-heures. C'était un bulletin contenant les résumés des discours, les textes des motions et des résolutions, les résultats des votes ainsi que la description de tout ce qui se passait dans la salle.



*Le Journal de la Grande Diète*



*Rédaction des Compte-rendus Sténographiques, 1923 („Tygodnik Ilustrowany”)*

Aujourd'hui, le Sénat et la Diète possèdent leurs propres services chargés respectivement des compte-rendus des débats des deux chambres. Au Sénat, la Division de la rédaction des sténogrammes fait partie du Bureau des travaux du Sénat et à la Diète, le Service des Comptes-rendus sténographiques appartient au Secrétariat des Débats de la Diète.

Les débats du Sénat sont documentés de trois façons : Ils sont enregistrés sténographiquement par écrit et en même temps sur une

bande magnétique. De plus, la Télévision polonaise enregistre les débats pour ses propres besoins. Dix minutes après le début des débats, les sténotypistes commencent à taper, d'après l'enregistrement sur la bande magnétique, le déroulement de la séance. Si des doutes pour ce qui concerne l'enregistrement apparaissent, le sténographe intervient pour trancher. Les textes des discours et des débats, enregistrés sur ordinateur, sont en même temps élaborés par des rédacteurs qui transforment la parole prononcée en salle en langue écrite : une ponctuation est introduite, des répétitions ou des fautes de langue sont éliminées. Le texte transcrit est ensuite contrôlé deux fois par des rédacteurs.

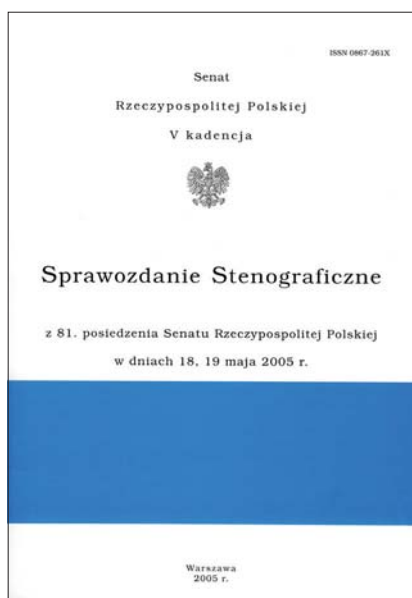


*Copie des sténogrammes, 2000*

(fot. J. Zawadzki)



*Compte-rendu sténographique*



*Une version officielle du „Compte-rendu sténographique”*



*Le Journal du Sénat*

Le travail des sténotypistes et des rédacteurs se prolonge longtemps après la fin de la séance du Sénat et dure le plus souvent toute la nuit. Durant chaque nuit le matériel préparé est transmis à l'imprimerie à deux reprises. Les sénateurs arrivant le matin dans la salle, trouvent dans leurs casiers le «Compte-rendu sténographique». C'est une version de travail et non officielle qui comprend le compte-rendu de la séance de la journée précédente. Les sénateurs ont ainsi la possibilité de corriger le texte et de réclamer des corrections. Les modifications apportées peuvent concerner exclusivement la fidélité de la version écrite. De nouvelles expressions, des propositions ou des motivations ne peuvent plus être apportées.

Trois semaines environ après la clôture de chaque session, apparaît une version officielle du «Compte-rendus sténographiques des séances du Sénat de la République de Pologne».

La Chancellerie du Sénat édite en outre tous les quinze jours, un «Journal du Sénat», préparé par la Division d'information publique et d'éducation. C'est une chronique des travaux et événements du Sénat. Il informe brièvement sur le contenu des séances, sur les résolutions de la Présidence, sur les travaux des commissions, sur la participation des sénateurs aux manifestations officielles et sur les visites au Sénat.

*Dorota Mycielska, september 1993  
avec modifications postérieures (janvier 2006)*